



Procès-verbal

Conseil Municipal du 12 décembre 2022

Date de la convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

Présents : Monsieur Didier BARDET, Madame Marie-Christine SINOQUET, Madame Michèle STOCKLIN BECQUET, Monsieur Giovanni BOSCO, Monsieur Denis BRUNEL, Monsieur Didier MARECHAL, Monsieur Paolo LEROY, Monsieur Jérôme DINE, Madame Nicole GIGUERE, Madame Marie-Odile CREPIN, Monsieur Stéphane RICHARD.

Absents excusés : Madame Cassandra DELANCHY, pouvoir à Madame Nicole GIGUERE, Madame Cécilia HEDOUIN, pouvoir à Monsieur Didier BARDET, Monsieur Patrick DUMOULIN.

Nombre de conseillers en exercices : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022.
- Bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme 2021
- Rapport du Président assainissement collectif
- Baux ruraux
- Création d'un poste d'ATSEM
- Attribution d'une prime exceptionnelle à un agent PEC
- Tarifs emplacements réderie 2023
- Projet vidéoprotection – Plan de financement pour demande de subventions
- Adhésion signalement AVDHS dans la fonction publique (Actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes) au CDG80
- Surcoût tarification accueil périscolaire
- Tarifs location salle polyvalente et la Cerisaie à compter du 01 janvier 2023

- Travaux rénovation école maternelle et primaire – demande de subvention DSIL.
- Travaux rénovation Cerisaie – demande de subvention DETR
- Election du 4ème adjoint en charge des travaux
- Communications diverses.

Madame Marie-Christine SINOQUET est nommée Secrétaire de séance.

➤ Rapport du Président assainissement collectif

Chaque conseiller municipal ayant reçu le rapport du Président concernant l'assainissement collectif, Monsieur le Maire demande s'il il y des demandes d'explications ou de précisions complémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le rapport présenté.

➤ Bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme 2021

Chaque conseiller municipal ayant reçu le rapport du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme, Monsieur le Maire demande s'il il y des demandes d'explications ou de précisions complémentaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour le rapport présenté.

➤ Baux ruraux

La réglementation relative aux baux ruraux nous oblige à revoir la tarification applicable. En effet, nous ne pouvons facturer les locations en référence au quintal de blé mais en monnaie.

Monsieur le Maire a rencontré les exploitants agricoles détenteurs d'un bail. Il est proposé de fixer le montant annuel de la location du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 à :

- Pour un bail de 18 ans : 255,76€ l'hectare
- Pour un bail de 9 ans : 186,70€ l'hectare
- Pour les terres en prairie et pour un bail de 9 ans : 123,12€ l'hectare

La base de l'indice des fermages, qui servira à la revalorisation des loyers annuels, est établie pour la période considérée à 106,48.

➤ Création poste d'ATSEM

Monsieur le Maire présente le dossier de cette création de poste préconisée par le Centre de Gestion de la Somme, une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) étant obligatoire en maternelle.

Suite à la décision de faire travailler les agents communaux sur la base de 1607 heures/an nous devons revoir la quotité de travail de cette ATSEM. Monsieur le Maire propose une durée de travail lissée sur l'année équivalente à 25,97 heures hebdomadaires. Cette durée de travail permettra à l'agent de consacrer une journée avant et une journée après l'année scolaire pour aider à la préparation et au rangement de la classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste de ATSEM principal de deuxième classe en CDI au 1^{er} janvier 2023 avec une quantité de travail lissée sur l'année de 25,97 heures hebdomadaires. Poste de catégorie C échelle C2.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

➤ Attribution de prime exceptionnelle de service à un agent en contrat PEC

L'agent administratif recruté sous contrat PEC n'est pas éligible au complément indemnitaire annuel n'étant ni titulaire ni en CDI (L'article 4 du décret RIFSEEP prévoit la possibilité de verser un complément indemnitaire annuel, en une ou deux fractions, afin de tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir).

Monsieur le Maire propose, au regard de l'investissement professionnel de cet agent, de lui allouer une prime d'un montant de 700€ pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement au versement de cette prime de service exceptionnelle 2022 de 700€. Cette prime sera versée en début d'année 2023.

3

➤ Tarifs emplacements réderie 2023

Monsieur le Maire indique que les tarifs applicables à ce jour pour la réderie sont toujours ceux qui étaient appliqués pour la foire de la St Adhélard. La foire étant devenue réderie, il est proposé de modifier en conséquence le montant de la redevance demandée pour les emplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, le tarif de réservation des emplacements à 6€ les 3ml et à 6€ le véhicule (correspond à une place de 3 ml).

➤ Plan de financement vidéoprotection

Lors du Conseil Municipal du 20 septembre dernier (N° 30-2022) une délibération avait été prise pour l'installation de caméras de vidéoprotection au carrefour de la RD1 et de la RD115 et à la salle polyvalente.

Le devis estimé était alors d'environ 30 000€ hors arrivée alimentation électrique. Après reprise des négociations, le montant du devis a été ramené à un peu moins de 25 000€ (installation des caméras et alimentation électrique).

Le montant actualisé s'élève à 24 676 € HT soit :

- Subvention du Conseil Départemental 40 % : 9870.40 €
- Subvention Préfecture DETR 30 % : 7402.80 €

- Subvention Conseil Régional 10 % : 2467.60 €
- Fonds propres : 4935.20 €

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité pour l'installation de cette vidéoprotection avec le plan de financement ci-dessus, de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 et charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 30 - 2022 du 20 septembre 2022.

➤ **Adhésion signalement AVDHS dans la fonction publique (Actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes) au CDG 80**

La plateforme de signalement est gratuite. En cas de faits délictueux prise en charge payante.

Vu la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique annexée et le certificat tripartite avec le CDG80 et le cabinet Allodiscrim,

Considérant l'intérêt pour la commune de DAOURS d'adhérer au dispositif précité,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.

Les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

4

➤ **Surcoût tarification accueil périscolaire**

Monsieur le Maire présente la problématique des parents qui ne respectent pas les horaires d'ouverture de la garderie périscolaire en récupérant leur(s) enfant(s) au-delà de l'heure limite de prise en charge par l'agent communal.

La proposition serait de tarifier plus fortement ces dépassements d'horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de sursoir à statuer et d'intégrer cette réflexion pour la rentrée scolaire prochaine dans le cadre de la révision des tarifs proposés pour la cantine et la garderie.

➤ **Tarifs location salle polyvalente et La Cerisaie à compter du 1^{er} janvier 2023**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer les tarifs de location de la salle polyvalente et de La Cerisaie à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour fixer les tarifs de location à :

	Habitants de Daours	Extérieurs
Salle polyvalente (week-end)	250€	500€
La Cerisaie (week-end)	1 ^{ère} location : 120€ 2 ^{ème} location dans l'année : 240€ 3 ^{ème} location dans l'année : 360€	

Possibilité de louer par les entreprises en semaine pour séminaire, formation, réunions diverses : 200€ par jour.

➤ Ecole maternelle et primaire : Rénovation sanitaires enfants

La vétusté des sanitaires (WC et urinoir) des enfants de l'école nécessite d'envisager des travaux de remise état. Cela concerne les sanitaires de la maternelle et du primaire garçons et filles ainsi que l'évier de la classe de maternelle.

Actuellement les tuyauteries et mécanisme sont encastrés. Le temps ayant fait son œuvre et l'eau étant fort calcaire, il n'est pas rare de devoir faire intervenir un plombier pour réparer les fuites.

La proposition est de reprendre l'intégralité de ces sanitaires en installant des mécanismes plus facilement accessibles.

3 convecteurs sont à changer car hors service.

La grande baie vitrée de la classe des primaires est à changer pour raison d'économie d'énergie car en simple vitrage. Les stores, devenus vétustes, sont également à changer.

Coût des travaux de plomberie : 23 981,14€

Coût des travaux d'électricité (3 convecteurs petite enfance) : 3 300,05€

Coût des travaux de menuiserie (baie vitrée classe primaire): 17 283,08€

Coût remplacement stores classes maternelle primaire : 4 577.82 €

Soit un total de travaux de 49 142.05 € HT

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur la proposition du plan de financement en sollicitant l'aide financière de l'état au titre de la DSIL :

DSIL 80% : 39 713.67 €

Fonds propres 20% : 9 428.42€

TVA (20%) : 9 428.42€

➤ Travaux à La Cerisaie

Les volets de La Cerisaie en façade avant sont à changer ainsi que la porte du garage.

Le montant des travaux est estimé à 10 516,59€ HT. La proposition est de mettre des volets en aluminium et une porte de garage en acier galvanisé de couleur blanche.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur le plan de financement proposé en sollicitant l'aide financière de la DETR 2023:

DETR 35% : 3680,81€

Fonds propres : 6835, 78€

TVA : 2103,32€

➤ Election du 4^{ème} adjoint en charge des travaux

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2113-1, L2122-7 et les articles L2122-7-1,

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Nicole GIGUERE 6 voix.
- M. Paolo LEROY 5 voix.

Deuxième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Nicole GIGUERE 6 voix.
- M. Paolo LEROY 6 voix.

Troisième tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

- Mme Nicole GIGUERE 6 voix.
- M. Paolo LEROY 6 voix.

Madame Nicole GIGUERE ayant obtenu 6 voix comme Monsieur Paolo LEROY, mais étant la plus âgée des candidats, a été proclamée 4^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Transmission a ensuite été faite auprès du contrôle de légalité de la Préfecture du résultat de l'élection. En retour, le contrôle de légalité nous a indiqué que Madame Nicole GIGUERE avait été élue dès le 1^{er} tour. En conséquence la délibération nommant Madame GIGUERE Nicole 4^{ème} adjointe a du être rédigée en tenant compte de ce retour de la Préfecture.

➤ **Communications diverses**

Monsieur le Maire Communique :

- la cérémonie des vœux 2023 aura lieu le samedi 21 janvier 2023 à 19h00 à la salle des fêtes.
- une information sera faite aux habitants pour de prochaines coupes de bois.
- la liquidation judiciaire du magasin PROXI est en cours depuis le 13 octobre 2022.
- La reprise des concessions funéraires commencera en 2023. Il faudra prévoir au budget 2023 le nettoyage d'une dizaine d'emplacements.

7

La séance est levée à 21h50

Le Maire



Didier BARDET



La Secrétaire de séance



Michèle STOCKLIN BECQUET